

# Acceptation et Traitement des Animaux Vivants au Transport Aérien



## NIVEAU

Formation initiale



## PUBLIC CONCERNÉ

Personne en charge de l'acceptation et du traitement des animaux vivants devant être transportés par voie aérienne.



## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée au transport des animaux vivants par voie aérienne.
- Maîtriser les règles d'acceptation et de traitement des animaux vivants en fonction de leur typologie.



## CONTENU

### Théorie

- Les organismes de réglementation / La documentation.
- Les responsabilités des expéditeurs et des exploitants.
- Les législations gouvernementales / Les divergences.
- Les règles d'acceptation.
- La typologie des animaux / Le comportement des animaux.
- L'information / Modalités d'utilisation des référentiels documentaires.
- Les documents nécessaires.
- Les conteneurs : Conception et résistances / Ventilation adéquate / Marquage et documents.
- La manutention et le stockage / Conditions climatiques / Positions en soute / Incompatibilités / Animaux de laboratoire / Equipements et matériels de sécurité.

Formation basée sur les recommandations IATA (LAR) en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif

14 heures / 2 jours.

 **Prérequis**

Aucun.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

Maximum 3 ans (IATA / AHM 1110).

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 [ifma@geh.aero](mailto:ifma@geh.aero)

 <http://ifma-formation.fr/>